

PREMIER MINISTERE

CABINET



BURKINA FASO

Unité - Progrès – Justice

**Discours sur la Situation de la Nation de Son
Excellence Monsieur le Premier Ministre, Paul
Kaba THIEBA, Chef du Gouvernement**

Ouagadougou, le 06 Mai 2016

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Le 05 février 2016, vous m'avez fait l'honneur de me recevoir devant la Représentation Nationale afin d'exposer ma Déclaration de Politique Générale dont l'objectif central est de réaliser le modèle économique et social du Président du Faso, Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE. Comme je l'ai annoncé à cette occasion, la réalisation de ce modèle au cours du quinquennat vise à mettre fin à la pauvreté en plaçant l'économie nationale sur une trajectoire de croissance forte, durable et inclusive.

Ce jour 06 mai 2016, j'ai une nouvelle fois le privilège de me présenter devant votre auguste Assemblée pour vous exposer la situation de la Nation conformément aux dispositions de l'article 109 de notre Loi fondamentale.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,**

Au titre de la situation politique nationale et du fonctionnement des institutions, notre peuple a prouvé au cours de l'année écoulée son attachement indéfectible à la liberté et à la justice pour tous en mettant fin au Régime que vous connaissez. Chacun de nous conserve dans sa mémoire la détermination dont notre jeunesse a fait preuve et les sacrifices consentis par les martyrs lors de l'insurrection des 30 et 31 octobre 2014.

A la suite du régime déchu, la Transition a été instituée en vue notamment de préparer la tenue d'élections libres et démocratiques.

Comme vous le savez, la période de la Transition a été difficile, du fait des incertitudes, des menaces et des tentatives de déstabilisation des partisans de l'ordre ancien dévoyé. En particulier, la stabilité des institutions a été menacée par la tentative avortée du coup d'Etat de septembre 2015 dont l'objectif était de restaurer le régime déchu. Lors de ces événements douloureux, notre jeunesse a une fois de plus fait montre de courage, de détermination et de son attachement à la liberté au prix d'une farouche résistance populaire.

Au terme de ces événements tragiques, les élections législatives et présidentielles ont été organisées le 29 novembre 2015, à l'issue desquelles le Président Roch Marc Christian KABORE a été brillamment élu à la magistrature Suprême. Les conditions libres, démocratiques et transparentes dans lesquelles ces élections ont eu lieu ont été saluées par toute la communauté internationale et elles font notre fierté car notre peuple a une fois de plus prouvé sa maturité politique.

Je saisis de nouveau cette occasion solennelle pour saluer le courage et l'abnégation du peuple burkinabè qui s'est sacrifié au prix de la vie de nombre de ses filles et fils pour la liberté et la démocratie.

Après sa prestation de serment intervenue le 29 décembre 2015, le Président du Faso m'a fait l'honneur de me confier la responsabilité de Chef du gouvernement à compter du 6 janvier 2016.

Au cours des quatre premiers mois de l'année, le Gouvernement a poursuivi le processus de mise en place des institutions de l'Etat. Ainsi, les membres du Haut Conseil pour la Réconciliation et l'Unité Nationale (HCRUN) ont été officiellement installés le 22 mars 2016.

Le processus politique suit son cours avec l'organisation des élections municipales prévues pour le 22 mai 2016. Toutes les dispositions ont été prises pour garantir la transparence et la crédibilité de ce scrutin qui permettra d'élire les conseillers municipaux et de doter les structures décentralisées de responsables démocratiquement élus.

La réforme constitutionnelle qui figure au rang des engagements présidentiels a été entamée avec l'adoption du décret portant institution de la commission constitutionnelle. Celle-ci dispose de 60 jours pour déposer un avant-projet de constitution pour la 5^{ème} République qui sera soumis à référendum. Nous rappelons que l'un des objectifs principaux de cette réforme constitutionnelle vise à rééquilibrer le fonctionnement des institutions du Faso.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,**

S'agissant de la situation sécuritaire et de l'autorité de l'Etat, les quatre premiers mois de l'année 2016 ont été marqués par la recrudescence des actes d'incivisme, de troubles à l'ordre public créant les risques d'un affaiblissement de l'Autorité de l'Etat. Cette situation intolérable s'est illustrée notamment par la destruction de biens publics et privés à Diapaga, Nagaré, Logobou, Fada N'Gourma et tout récemment à Dédougou.

A la suite de ces graves événements, la politique du Gouvernement a consisté à affirmer l'autorité de l'Etat. Dans ce sens, le Gouvernement a pris les mesures appropriées pour rétablir l'ordre public, maintenir le dialogue et créer les conditions pour l'application de la loi dans toute sa rigueur.

L'activisme des Koglwéogo au cours des derniers mois s'est sensiblement développé. Sur ce point également, la politique du Gouvernement consiste à encadrer ces groupes d'auto-défense de sorte que leurs activités ne portent pas atteinte à l'ordre public et aux droits humains. En tout état de cause, les auteurs d'actes infractionnels seront systématiquement traduits devant les tribunaux compétents.

Au titre de la justice, des droits humains et de la promotion civique, d'importantes avancées ont été enregistrées au cours de l'année écoulée.

Elles ont notamment permis de créer les conditions idoines pour la restauration d'un appareil judiciaire réconcilié avec les principes d'intégrité, d'indépendance, de probité et de respect des droits humains.

Des mesures fortes ont été prises pour améliorer le fonctionnement du système judiciaire, restaurer l'image de la justice et consolider les acquis en matière de droits humains et de civisme.

Nous pouvons ainsi citer l'organisation du 24 au 28 mars 2015 des états généraux de la justice qui ont permis l'adoption du pacte national pour le renouveau de la justice et du projet de loi portant création d'une Autorité de mise en œuvre dudit pacte, assorti d'un Plan d'actions.

S'agissant de la lutte contre les crimes économiques, l'ASCE/LC a produit des rapports qui ont mis en évidence de nombreuses situations susceptibles de constituer des cas d'irrégularités, de fautes de gestion, voire de malversations financières. Le Gouvernement veillera à mettre en œuvre les recommandations relevant de sa compétence, notamment le recouvrement des fonds et le cas échéant, les sanctions disciplinaires.

En matière de traitement des grands dossiers de crimes économiques et de sang, les principaux résultats engrangés sont :

- la réouverture des dossiers d'instructions Norbert ZONGO et Thomas SANKARA,
- le jugement des dossiers Ousmane GUIRO, Bahanli LOMPO et OBOUF.

Certains de ces dossiers ont été pendant longtemps le symbole de l'inféodation de la justice au pouvoir exécutif. Les non-lieux rendus ou les lenteurs observées dans l'instruction de ces dossiers ont été souvent interprétés comme la volonté expresse de l'exécutif d'empêcher la manifestation de la vérité.

En vue de marquer la séparation des pouvoirs judiciaire et exécutif, les textes ci-après ont été adoptés :

- la loi 049-2015/CNT qui prévoit un secrétariat permanent comme structure garante de l'indépendance de la justice ;
- la loi 050-2015/CNT qui offre de réelles garanties aux magistrats dans l'exercice de leurs fonctions ;
- la loi 072-2015/CNT qui ne consacre plus le Président du Faso comme Président du Conseil Supérieur de la Magistrature.

Dans le cadre du renforcement du Conseil Supérieur de la Magistrature et des statuts des acteurs du système, le Gouvernement a adopté en 2015 les textes d'application du statut de Greffier et finalisé les textes d'application du statut de la Magistrature.

Les décrets d'application de la loi 072-2015/CNT ont été adoptés en 2016. En vertu de cette loi et de ses décrets, le Président du Faso et le Ministre en charge de la Justice ne sont plus membres du Conseil Supérieur de la Magistrature. En outre, ils ont permis d'améliorer substantiellement les conditions de traitement des magistrats, créant ainsi les conditions objectives de l'indépendance de la justice.

En matière d'amélioration du fonctionnement des juridictions, mon Gouvernement a récemment adopté :

- deux décrets portant respectivement organisation de l'assistance judiciaire et statuts du fonds d'assistance judiciaire ;
- des projets de lois organiques sur le Conseil d'Etat, la Cour de cassation et sur la Cour des comptes ;
- des textes qui créent deux pôles économiques et financiers aux sièges des Tribunaux de Grande Instance de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso en vue d'une meilleure prise en charge des dossiers de crimes économiques.

Pour ce qui est de l'amélioration de la situation des droits humains, les progrès enregistrés sous le magistère de mon Gouvernement ont porté sur :

- l'adoption et la mise en œuvre d'un plan d'actions des recommandations issues de l'Examen Périodique Universel et des organes de traités ;
- l'élaboration de deux feuilles de route relatives respectivement à la prévention et la lutte contre les pires formes de travail des enfants sur les sites d'orpaillage, de carrières artisanales ainsi que la réinsertion sociale des personnes exclues pour allégations de sorcellerie ;
- la mise en place de l'Observatoire National de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires dont l'objectif premier est de fédérer les actions des différents acteurs aussi bien publics que privés en vue d'une meilleure prévention et d'une gestion structurelle des conflits communautaires.

En termes de perspectives pour la justice, les droits humains et la promotion civique, le Gouvernement œuvrera à relever les grands défis à travers :

- une remise à niveau des modes opératoires de l'appareil judiciaire ;

- un renforcement du suivi et du contrôle des services ;
- une diversification des compétences et la restauration de l'éthique dans les pratiques du monde judiciaire ;
- une prise de responsabilité collective pour restituer au pouvoir judiciaire son indépendance ;
- la relecture d'un certain nombre de textes importants relatifs aux infractions et aux procédures notamment le code pénal, le code de procédure pénal et le code des personnes et de la famille ;
- la finalisation et l'adoption des décrets d'application du statut de la Garde de sécurité pénitentiaire.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

En matière de Défense Nationale, le coup d'Etat manqué de l'ex RSP et les attaques terroristes ont mis en évidence de graves dysfonctionnements au sein de l'Armée. A cet égard, mon Gouvernement a consenti des efforts importants en vue de poursuivre la réforme de l'Armée, d'améliorer son équipement et ses capacités opérationnelles pour lui permettre d'assurer la sécurité intérieure et la défense de l'intégrité territoriale.

En vue de créer les conditions garantissant le caractère républicain des Forces Armées Nationales et d'affirmer la place et le rôle constitutionnel de l'Armée, le Gouvernement a entrepris de dépolitiser l'environnement militaire et de renforcer la gouvernance de cette institution.

La finalisation des différents textes y relatifs interviendra avant la fin de l'année 2016.

Au titre du renforcement des effectifs, le Gouvernement a poursuivi l'instruction et la formation de nos militaires. Il a ainsi été procédé au recrutement de 750 élèves sous-officiers de gendarmerie, 100 élèves sapeurs-pompiers et 30 élèves officiers d'active.

Dans le même registre, il a été procédé au renforcement des capacités de nos Forces de défense et de sécurité et à l'amélioration de leurs conditions de travail en les dotant de matériels et équipements majeurs, en réalisant des infrastructures à leur profit et en réfectionnant les postes de gendarmerie de Nakambé, Banh, Sollé, Nobéré ainsi que la Brigade Territoriale de Zorgho.

Par ailleurs, compte tenu du contexte sous régional et international marqué par la montée du terrorisme, un accent particulier a été mis sur la réalisation

d'infrastructures et d'équipements au profit du Groupement des Forces Anti-terroristes à Dori et à Djibo.

Enfin, le Burkina Faso participe aux Opérations de maintien de la paix dans le cadre des missions des Nations Unies, de l'Union Africaine, (Darfour, Mali) et de la CEDEAO (Guinée Bissau). C'est le lieu pour moi de rendre un vibrant hommage à tous nos vaillants soldats tombés sur les théâtres des opérations.

**Monsieur le Président,
Honorables députés,**

Au titre de la sécurité intérieure, notamment la protection des personnes et des biens, les actions ont porté sur :

- le renforcement des capacités opérationnelles et organisationnelles des forces de sécurité ;
- l'accroissement des effectifs ;
- le renforcement de la participation citoyenne à la lutte contre l'insécurité et à la sécurisation des sites miniers ;
- le renforcement du système de renseignements et de surveillance du territoire ;
- le renforcement des capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité ;
- l'organisation d'un forum national sur la sécurité intérieure ;
- l'élaboration d'une stratégie de lutte contre le terrorisme ;
- l'opérationnalisation de l'agence nationale de renseignements ;
- la mutualisation des moyens logistiques et le partage de renseignements à travers le G5 Sahel composé du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad pour mieux lutter contre le terrorisme.

En matière de **protection civile**, les efforts déployés ont contribué à assurer une gestion efficace et coordonnée des accidents, sinistres, catastrophes et autres risques par l'extension de la mise en place des plans d'Organisation des Secours et leur appropriation. Sur 4 régions programmées, le Centre-Nord et le Nord en ont bénéficié.

**Monsieur le Président,
Honorables députés,**

Au cours de l'année 2015, face aux défis divers auxquels notre pays était confronté, **la diplomatie** a connu un dynamisme tout particulier avec l'implication des plus hautes autorités, ce qui a permis une présence soutenue de la communauté internationale auprès du peuple burkinabè lors des différentes épreuves.

Cette implication a également permis de consolider le rayonnement international du Burkina Faso et de renforcer sa contribution aux processus d'intégration sous régionale et régionale.

S'agissant des concertations bilatérales, elles ont permis de conclure divers accords dont 17 projets de coopération dans les domaines de l'Agriculture, de l'Environnement, de la Santé, de l'Elevage et de la Culture.

En renforçant notre présence dans le monde, le Gouvernement n'a pas perdu de vue la protection de nos compatriotes de la diaspora. En effet, une mission consulaire a été conduite à N'Djamena en République du Tchad, ce qui a permis de délivrer **1 167** documents administratifs à nos compatriotes vivant dans ce pays.

Depuis l'élection à la magistrature suprême de son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, le Gouvernement met en œuvre une politique étrangère ouverte, au service du développement de notre pays, fondée sur la solidarité, et résolument engagée dans la recherche de la paix et de la sécurité internationale.

**Monsieur le Président,
Honorables députés,**

En matière de communication, mon Gouvernement a travaillé à reformer le cadre institutionnel, législatif et réglementaire, en procédant à :

- l'opérationnalisation du fonds d'appui à la presse privée ;
- l'élargissement du champ d'application de la subvention de l'Etat à la presse privée, notamment aux médias électroniques ;
- la mise en œuvre effective de quatre (4) lois adoptées par le CNT, consacrant la dépénalisation des délits de presse au Burkina Faso, en remplacement du Code de l'information de 1993 ;
- l'opérationnalisation du nouveau statut de l'Institut des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication ;

- l'adoption en cours des cahiers de charge et missions de la RTB.

Pour ce qui concerne le renforcement de la couverture médiatique du territoire national par les médias publics, mon Gouvernement a pris les mesures suivantes :

- le lancement d'un programme d'installation de seize (16) émetteurs pour la RTB dont trois seront opérationnels en 2016 ;
- la numérisation intégrale de la RTB pour un montant de 300 millions de fcfa ;
- la construction et l'équipement de RTB2 Kaya ;
- la reprise du processus de déploiement de la TNT sur l'ensemble du territoire national ;
- le renforcement des centres de productions télévisuelles en équipements ;
- la mobilisation de **22,5 milliards de nos francs** auprès du secteur bancaire national pour combler le besoin de financement complémentaire de la mise en œuvre de la Télévision Numérique de Terre.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés,**

Les actions du Gouvernement **en matière de gouvernance administrative et locale** se sont inscrites dans la perspective de disposer d'une administration performante au service de l'intérêt général.

En ce qui concerne la fonction publique, les innovations majeures ont porté sur l'adoption de la loi n°081-2015/CNT du 24 novembre 2015, portant statut général de la fonction publique d'Etat et de la prise du décret portant institution de la journée de travail continu dans les administrations du secteur public.

Dans le cadre de **l'amélioration de l'organisation des concours** de la fonction publique, le Gouvernement a procédé :

- au développement et à la mise en production de la plateforme pilote de l'e-Concours, ce qui a permis la réception en ligne des dossiers du concours direct de la magistrature pour la session de 2015 ;
- à la relecture du décret portant modalités d'organisation des examens professionnels et des concours de la fonction publique.

Au titre des recrutements de la session de 2015, sur un total de **16 710** postes à pourvoir, **12 753** postes ont été pourvus, soit un taux de réalisation de **76%**. En effet, certains concours ont été émaillés de fraudes et les investigations ont permis de retrouver les coupables qui ont été jugés et condamnés. Des mesures ont été prises pour minimiser, voire éradiquer à l'avenir les fraudes dans les concours de la fonction publique.

En termes de perspectives, les actions suivantes sont en cours :

- l'élaboration des textes d'application de la nouvelle loi 081 portant statut général de la fonction publique d'Etat, notamment les premiers décrets portant reversement et la grille qui sont déjà soumis à l'examen du gouvernement et qui seront adoptés dans les tous prochains conseils des ministres ;
- le renforcement du dispositif anti-fraude ;
- le recrutement d'agents en 2016 pour :
 - **4 588** postes à pourvoir au titre des concours professionnels ;
 - **12 324** postes à pourvoir en concours directs dont **11 537** postes en 2016 et la prise en compte des **787** postes des 12 concours annulés en 2015 ;
 - **7 910** postes à pourvoir en concours directs sur mesures nouvelles.

Honorables Députés,

Au titre de la **modernisation de l'administration**, l'on peut noter :

- la mobilisation de plus de **23 milliards de FCFA** auprès de la Banque Mondiale pour la mise en œuvre du Plan Stratégique Décennal de Modernisation de l'Administration ;
- l'élaboration et la validation de 10 codes d'éthique et de déontologie au profit de départements ministériels ;
- l'enrôlement biométrique de **10 334 agents** constitués en majorité des sortants des écoles et centres de formation professionnelle, en sus de l'enrôlement de l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat.

Dans le domaine du travail et du dialogue avec les partenaires sociaux, l'action du Gouvernement s'est traduite par l'achèvement de la construction de la bourse du travail de Ouagadougou et l'inscription des crédits budgétaires nécessaires pour la réfection de celle de Bobo-Dioulasso. Au-delà de ces acquis, mon Gouvernement inscrit son action dans le cadre d'un partenariat fécond avec les organisations des travailleurs et celles des employeurs. S'agissant des syndicats, le Gouvernement poursuivra la concertation déjà

engagée et travaillera à l'approfondir par la création d'un cadre de dialogue permanent.

En perspective, le Gouvernement envisage l'évaluation du Programme Pays pour le Travail Décent et le renforcement du dialogue social.

En matière de protection sociale, l'action du Gouvernement a porté sur :

- l'élaboration du projet de loi portant Régime d'assurance maladie universelle et son adoption par le CNT en 2015 ;
- l'appui aux retraités et aux déflatés pour plus de **300 millions de F CFA**. Cet appui a permis de générer **341 emplois** et de former de **153 promoteurs** en technique de création et de gestion des activités génératrices de revenus et autres modules spécifiques.

Au cours de l'année 2016, mon Gouvernement poursuivra :

- l'étude de faisabilité de l'assurance vieillesse complémentaire à la CNSS et à la CARFO ;
- le financement des activités et la formation des retraités et déflatés à travers le Fonds National d'Appui aux Travailleurs Déflatés et Retraités ;
- l'opérationnalisation de l'assurance maladie universelle.

Dans les tous prochains mois, le dispositif connaîtra une accélération dans la prise des textes d'application, notamment le décret d'opérationnalisation et la création de l'institution de gestion.

Monsieur le Président,
Honorables Députés,

Concernant l'**administration du territoire**, les actions au titre de l'année 2015 ont porté sur :

- l'appui à l'organisation des élections couplées présidentielle et législatives dont les résultats crédibles, transparents et équitables, ont permis d'élire les nouvelles autorités du pays;
- l'élaboration d'un référentiel de prévention et de gestion alternative des conflits en vue de créer un environnement favorable à la cohabitation pacifique dans notre pays ;
- l'organisation et l'animation des cadres de concertation entre l'Etat, les partis politiques et les Organisations de la Société Civile afin d'instaurer

un mécanisme de dialogue périodique et pérenne pour la préservation de l'unité nationale et de la cohésion sociale ;

- l'adoption d'une stratégie nationale des frontières et de son plan d'actions ;
- le règlement du litige frontalier Kourou/Koualou entre notre pays et le Benin ;
- le lancement des opérations de bornage de la frontière Burkina-Niger.

La réforme de l'Etat est une des priorités du Gouvernement. L'objectif est de bâtir une administration plus performante et plus crédible à travers :

- la mise en place prochaine d'une charte de la déconcentration ;
- le renforcement des capacités d'intervention des chefs de circonscriptions administratives ;
- la relecture des textes portant découpage territorial ;
- l'encadrement des libertés religieuses en vue de garantir le pluralisme religieux et de préserver le caractère laïc de notre Etat;
- la promotion des bonnes pratiques coutumières et traditionnelles compatibles avec les textes en vigueur dans le contexte de l'Etat de droit ;
- l'amélioration de la présence de l'Etat dans les espaces frontaliers.

Honorables Députés,

En matière de décentralisation, le contexte sociopolitique a entraîné la dissolution des conseils de collectivités territoriales, nécessitant la mise en place de délégations spéciales. En outre, des outils et textes de mise en œuvre de la décentralisation ont été élaborés pour assurer une meilleure atteinte des objectifs dégagés dans le Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation. Il s'est agi en 2015 de :

- l'adoption de 21 décrets portant sur les transferts de compétences et des ressources aux collectivités territoriales ;
- la validation des 21 protocoles d'opération entre l'Etat et les collectivités ;
- l'élaboration de guides pour l'exercice des compétences et la gestion des ressources transférées aux régions et aux communes ;
- la réalisation de l'état des lieux en vue d'élaborer de nouveaux référentiels pour le cycle 3 de la décentralisation.

Pour faire de la décentralisation un pilier essentiel de l'ancrage de la démocratie et du développement à la base, mon Gouvernement entend :

- accélérer le transfert des compétences et des ressources aux collectivités ;
- relire le statut des agents des collectivités ;
- mettre en place un programme d'urgence pour le financement des services sociaux dans les communes rurales à faible capacité financière ;
- assurer une meilleure participation de la société civile à la gestion des affaires locales ;
- renforcer la coopération décentralisée ;
- assurer une meilleure gestion foncière à travers l'audit des lotissements litigieux et l'application du régime foncier rural.

En **matière d'aménagement et de développement durable du territoire**, le Gouvernement continuera à appuyer les communes et les régions dans l'élaboration et l'actualisation de leurs plans communaux et régionaux de développement.

Par ailleurs, il entend actualiser l'aménagement du territoire par la finalisation du schéma national d'aménagement du territoire et l'élaboration d'un schéma régional d'aménagement du territoire pour chacune des 13 régions du pays.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Mon Gouvernement a accédé aux responsabilités dans un contexte post insurrectionnel caractérisé par de fortes attentes et des aspirations du peuple au progrès dans un environnement économique et budgétaire très fragile.

Au cours de l'année écoulée, l'environnement économique international a été marqué par le repli de la croissance économique mondiale qui est revenue à 3,1% en 2015 contre 3,4% en 2014, selon les estimations du Fonds Monétaire International. Cette morosité économique résulte d'une part, du ralentissement de l'activité dans les pays émergents et en développement et d'autre part, du tassement de la reprise dans les pays avancés notamment aux Etats Unis.

Aux Etats Unis, la croissance est restée quasi stable à 2,4% tandis que dans la zone euro, elle a progressé de 0,9% en 2014 à 1,6% en 2015. Dans les pays émergents, la croissance est ressortie à 4,0% contre 4,6% précédemment sous l'effet du repli observé en Russie (-3,7% en 2015 contre 0,7% en 2014) et en Chine (6,9% en 2015 contre 7,3% en 2014). En Afrique Sub-Saharienne, le repli

est plus prononcé, le taux de croissance ayant baissé de 5,1% en 2014 à 3,4% en 2015, en rapport avec le ralentissement de la croissance mondiale notamment celle de la Chine et le repli des prix du pétrole et des produits de base.

Au plan sous régional, l'activité économique a subi les effets négatifs de la propagation de la fièvre hémorragique à virus Ebola de même que ceux liés aux crises socio-politiques et aux attaques terroristes au Nord du Mali, au Nigéria, au Niger et plus récemment au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire.

Au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, le taux de croissance économique est ressorti en 2015 à 6,6% inchangé par rapport à l'année précédente.

Au Burkina, le taux de croissance a été estimé à 4,4% en 2015 contre 4,0% en 2014, inférieur au taux de croissance moyen enregistré au cours des dix dernières années qui s'élève à 5,5%.

S'agissant des finances publiques, nous avons indiqué lors de notre Discours de Politique Générale, que les marges budgétaires étaient faibles en rapport notamment avec le repli des recettes fiscales et l'augmentation parallèle des charges courantes, singulièrement les salaires.

Les recettes fiscales sont passées de 941,0 à 938,0 milliards d'une année à l'autre, soit une baisse de 3 milliards. Cette baisse des recettes se traduit par une contraction de la TVA de 0,4% du PIB, des droits de porte baissant de 0,3% du PIB et de l'Impôt sur les Sociétés fléchissant de 0,5% du PIB sur la période. Ces contreperformances s'expliquent essentiellement par le ralentissement de l'activité économique consécutif aux troubles politiques et sociaux. A cela, s'est ajoutée une augmentation de l'incivisme fiscal et de la fraude fiscale. Le taux de pression fiscal est passé de 15,2% à 14,5% du PIB entre 2014 et 2015.

Quant à la masse salariale, elle s'est accrue, passant de 437,3 milliards en 2014 à 472 milliards en 2015. Le ratio masse salariale sur recettes fiscales est ainsi passé de 46,5% à 49,6% en 2015. Quant au ratio mesurant les dépenses courantes sur les recettes fiscales, il est ressorti à 103% en 2015 contre 94% en 2014, soit une augmentation de neuf points. Cette situation est susceptible de se dégrader davantage en 2016 si l'on considère les engagements pris par le Gouvernement de la Transition et qui n'ont pas été pris en compte dans le budget initial gestion 2016. Ces mesures concernent essentiellement :

- l'adoption de la loi 081 dont l'incidence financière totale est évaluée à 40 milliards ;
- les engagements financiers en faveur des magistrats ;
- l'adoption des statuts particuliers des greffiers, des douaniers, des agents des eaux et forêts ;

- etc.

Par ailleurs, le budget initial gestion 2016 n'avait pas prévu le soutien financier de l'Etat à la filière coton dont le montant s'élève à 21 milliards environ.

Sous ces considérations et au regard de la nécessité de mettre en œuvre les actions prioritaires du programme présidentiel, le Gouvernement a soumis au vote du parlement la Loi de Finance rectificative.

En ce qui concerne la dette publique, l'encours s'est chiffré à **2 072,87 milliards de FCFA** en 2015 contre **1 935,94 milliards** un an plus tôt. Il est constitué de **1 499,41 milliards de FCFA** de dette extérieure et de **573,46 milliards de FCFA** de dette intérieure, soit des proportions respectives de 72,3% et 27,7%.

Le service de la dette s'est élevé à **165,3 milliards de FCFA** en 2015 contre **156,4 milliards** en 2014. Pour le ratio d'endettement, à savoir l'encours de la dette publique rapporté au PIB, il est évalué à 31,5% en 2015 pour un seuil communautaire fixé à 70% au maximum.

S'agissant de l'inflation, elle s'est située en moyenne annuelle à 0,9% en 2015 contre -0,3% en 2014, pour une norme maximale de 3% admise au niveau de l'UEMOA.

Pour ce qui est de la balance des paiements, l'année 2015 a été marquée par une faible croissance des importations et une hausse des exportations résultant de la vente de l'or et du coton fibre. Au total, les transactions courantes avec le reste du monde se sont traduites par une amélioration du solde du compte courant qui est passé de -8% du PIB en 2014 à -4,3% en 2015.

Quant à la situation monétaire, comparativement à 2014, les agrégats ont été marqués par un accroissement des avoirs extérieurs nets et une augmentation du crédit intérieur de 10,8%, ce qui a conduit à une hausse de la masse monétaire.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Pour ce qui est de la mobilisation et de la gestion des ressources budgétaires, les efforts consentis pour une amélioration du recouvrement ont permis d'assurer la poursuite de l'interconnexion du système informatique douanier du Burkina Faso avec ceux du Mali, du Ghana et de la Côte d'Ivoire, l'opérationnalisation du système de suivi satellitaire des véhicules en transit sur le corridor Dakola-Ouaga.

En vue d'une meilleure maîtrise de l'assiette fiscale, la réforme relative à la segmentation ou la gestion par catégorie d'entreprises a été mise en œuvre.

Cette réforme a consacré le chiffre d'affaires comme critère unique de classification des grandes, moyennes et petites entreprises. En outre, elle a favorisé une meilleure sécurisation de la TVA par le rehaussement de son seuil d'assujettissement porté à 50 millions de F CFA et la révision du régime fiscal des petites entreprises.

Dans le cadre de l'élargissement de l'assiette fiscale, la réalisation d'opérations spéciales de recensement à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso a permis de recenser **1 171** nouveaux contribuables. Pour accroître les recettes de service, 04 décrets portant autorisation de perception de recettes ont été adoptés.

**Monsieur le Président,
Honorable Députés,**

Conformément à mon Discours de Politique Générale, les actions prioritaires de la politique fiscale et douanière sont entrain d'être mise en œuvre afin :

- d'accroître efficacement le niveau des ressources propres par (1) la réorganisation des structures de recettes, (2) la surveillance plus accrue des obligations fiscales et douanières et (3) le renforcement des contrôles et de la lutte contre la corruption ;
- d'accélérer la modernisation des administrations fiscales et douanières ainsi que le renforcement du cadre institutionnel des régies ;
- d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers des administrations et le climat des affaires ;
- de renforcer la communication en interne et envers les usagers des services publics pour que les actions des administrations soient plus compréhensibles et mieux acceptées.

Par ailleurs, mon Gouvernement a mis en place un dispositif permettant de corriger les dysfonctionnements relatifs aux chèques impayés. Au titre des actions majeures, des comptes bancaires ont été ouverts au profit des receveurs des Administrations financières afin de promouvoir les moyens modernes de paiement, notamment le paiement par virement bancaire.

En matière de programmation budgétaire et de gestion des dépenses, les actions sont orientées vers la poursuite du processus d'implantation du budget programme et la prise de mesures visant la réduction du train de vie de l'Etat.

L'organisation de l'opération billettage en 2015 a permis de détecter **1213** agents en situation irrégulière avec une incidence financière annuelle de plus de **2,7 milliards de francs CFA**. Les ajustements opérés sur les éléments de rémunération pour paiements indus ont engendré un montant de trop perçu

estimé globalement à **8,5 milliards de francs CFA** à l'encontre de **25 686** agents.

L'impact conjugué des arrêts de salaires et des ajustements opérés sur les éléments de rémunération permet de dégager une économie de plus de **11,2 milliards de francs CFA**.

Mon Gouvernement a déjà engagé le processus de réforme des marchés publics en vue notamment d'alléger les procédures et d'améliorer la transparence et l'équité dans ce domaine.

Dans le cadre de la gestion macroéconomique et du pilotage du développement, les efforts ont été consacrés au suivi de la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD), la promotion et le développement des pôles de croissance qui ont connu des avancées en 2015 notamment par la réalisation des travaux préliminaires. Ainsi, le rapport diagnostic de l'étude d'élaboration de la politique nationale de promotion des pôles de croissance a été validé. De même, dans le cadre de la mise en place du projet Pôle de croissance du Sahel, des études de sauvegarde environnementale et sociale ainsi que sur le potentiel de l'élevage au Sahel ont été conduites. En outre, l'opérationnalisation de la Grappe huilerie de Bobo-Dioulasso a connu des avancées significatives.

Toujours au titre du pilotage du développement, un portefeuille composé de 48 projets de type Partenariat public-Privé a été adopté et les textes additifs au cadre réglementaire élaborés. De plus, la production et la diffusion de statistiques nationales ont été assurées par la mise à jour des répertoires et tableaux de bord et le document projet du Recensement général de la population et de l'habitat 2016 a été adopté.

Le Gouvernement a entrepris de se doter d'un nouveau référentiel, à savoir le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) dont l'élaboration est en cours de finalisation.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Le secteur privé constitue un maillon essentiel au développement de l'économie nationale.

Dans le cadre du Programme de Restructuration des Entreprises en difficulté, des actions de réhabilitation du tissu industriel ont permis en 2015 de sauver des entreprises, dont la Minoterie du Faso. Par ailleurs, la mise en œuvre du Projet de création et de mise en place d'Incubateurs, de Pépinières et d'Hôtels d'Entreprises dans le Secteur agro-alimentaire est à un niveau d'exécution physique et budgétaire respectivement de 61,31% et 76,92%.

Pour l'amélioration du climat des affaires, le Gouvernement s'est attelé en 2015 à :

- la simplification des procédures de création d'entreprises, réduisant le délai à 24 heures à Ouagadougou et à 3 jours en moyenne dans les Centres de Formalité des Entreprises (CEFORE) déconcentrés ;
- la réduction du délai moyen de traitement des permis de construire à 17 jours ;
- l'opérationnalisation de la plateforme d'échanges entre le Guichet Unique du Foncier, le CEFORE, le CEFAC et leurs administrations partenaires à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso ;
- au lancement officiel des activités du Centre de Facilitation des Actes de Construire (CEFAC) de Kaya ;
- à l'accompagnement des petites entreprises par le Centre de Gestion Agréé à travers des formations, la production des états financiers, l'assistance en matière de gestion.

Ces actions conjuguées ont permis d'enregistrer **7 564** entreprises dans les CEFORE et de délivrer **849** permis de construire.

Mon Gouvernement a entrepris d'approfondir les réformes avec :

- le lancement de la plateforme du Système de Liaison Virtuelle pour les opérations d'Importation et d'Exportation (SYLVIE) courant mars 2016 ;
- la réduction du capital minimum pour la création des SARL de 100 000 FCFA à zéro (0) FCFA ;
- le lancement prochain du Système Intégré des Guichets Uniques (SIGU) ;
- la mise en place d'un Comité interministériel de suivi des indicateurs entrant dans la matrice des normes « Doing Business » ; l'objectif étant de faire figurer le Burkina dans le « Top ten » des pays africains lors de la publication par la Banque Mondiale du prochain classement.

Dans le cadre du suivi de la gestion des sociétés à capitaux publics, la 23^e Assemblée Générale des Sociétés d'État a adopté en 2015 un code de bonnes pratiques de gouvernance dans lesdites sociétés. La contribution de 19 entreprises publiques au budget national était de **195,510 milliards de F CFA** avec un résultat net global positif de **73,845 milliards de F CFA**.

Pour soutenir le secteur industriel, le Gouvernement a poursuivi les travaux d'aménagement de la première phase de la nouvelle zone industrielle de Bobo-

Dioulasso et procédé à la signature d'un Accord de Promotion et de Protection des Investissements entre notre pays et le Canada.

Monsieur le Président
Honorables Députés,

En matière de promotion de l'intégration économique et du commerce extérieur, le Burkina Faso a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie d'exportation AGOA. En 2015, 19 entreprises ont exporté sous AGOA pour un montant de **844,67 millions de FCFA**. Pour consolider le commerce intra-africain, notre pays a également accéléré la mise en place de la zone de libre-échange continentale ; ce qui permettra d'accroître le commerce intra-africain du niveau actuel de **10 % à 25 %** pour la prochaine décennie.

Pour une concurrence saine et loyale sur le marché intérieur, et en vue de la protection des consommateurs, l'année 2015 a connu un renforcement de la surveillance des prix, des marges et de la qualité des produits consommés. À cet effet, **13 862** commerçants ont été contrôlés et un important lot de produits alimentaires périmés ou prohibés, ainsi que du carburant illicite ont été saisis. En outre, avec l'opérationnalisation de l'Agence Burkinabé de la Normalisation et de la Métrologie, plus de **4 100** instruments et de **3 600** produits ont été contrôlés.

Au niveau de l'artisanat, le Gouvernement a entamé la construction du Village Artisanal de Bobo-Dioulasso. De même, les premiers bâtiments du Centre National d'Appui à la Transformation Artisanale du Coton ont fait l'objet de réception provisoire.

En matière de promotion des produits locaux, mon Gouvernement a encouragé le port du « Faso danfani » lors des festivités marquant la commémoration de la journée internationale de la femme.

Mon Gouvernement compte également :

- promouvoir la pratique de la saine concurrence et la protection des droits des consommateurs ;
- soutenir la transformation des produits locaux pour offrir plus d'opportunités en matière de production d'articles de qualité, pour conquérir les marchés au plan national, régional et international ;
- poursuivre les initiatives d'accompagnement de la filière coton, à l'effet d'une consolidation des acquis déjà enregistrés, notamment son rôle de puissant vecteur de croissance inclusive pour nos populations en milieu rural.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Le **secteur des mines** a enregistré d'importants résultats au cours de l'année écoulée et ce, malgré la baisse du cours mondial de l'or et la crise socio-politique qu'a connue notre pays. La production industrielle des mines est passée de **36,283 tonnes** d'or métal en 2014 à **36,350 tonnes** en 2015. La mine de zinc de Perkoa a exporté **137 344 tonnes métriques** sèches de concentré de zinc en 2015 contre **135 369** en 2014.

Les recettes minières occupent toujours la première place dans les revenus d'exportation du pays.

En 2015, elles ont rapporté au Trésor Public **168,410 milliards de FCFA de recettes fiscales** contre **168,493 milliards en 2014**, soit une baisse de 0,05% imputable principalement à la chute des cours de l'or.

En 2015, 04 nouveaux permis d'exploitation industrielle de grandes mines ont été octroyés. En outre, une Agence Nationale d'Encadrement des Exploitations Minières Artisanales et Semi-mécanisées a été créée en vue de permettre un meilleur encadrement de l'activité d'orpaillage. Par ailleurs, il a été mis en place un Fonds de réhabilitation et de sécurisation des sites miniers artisanaux. Au plan législatif et réglementaire, l'action stratégique au cours de l'année 2015 dans le secteur des mines a été la relecture du code minier. L'innovation majeure reste la création du fonds minier de développement local et du fonds de soutien à la recherche minière. L'année sous revue a également connu la poursuite de la réalisation de la cartographie géologique.

Mon Gouvernement s'attèle à :

- valoriser le potentiel géologique du Burkina Faso par la mise en évidence de tous les gisements miniers dont dispose le pays ;
- poursuivre la modernisation et la rationalisation de l'exploitation des ressources minières.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Dans le secteur de l'énergie, l'année 2015 a été marquée par des délestages et des faiblesses en matière d'accroissement de la couverture électrique du pays. En vue d'accroître la capacité énergétique de notre pays, le Gouvernement a poursuivi ses efforts à travers :

- l'achèvement des travaux d'électrification par raccordement au réseau national interconnecté de **116 nouvelles localités rurales** ;

- la signature de contrats pour la réalisation de l'interconnexion Bolgatanga (Ghana)-Ouagadougou (Burkina Faso) ;
- le renforcement de la centrale électrique Bobo II par la mise en place de quatre groupes totalisant une puissance de **40 Méga Watts** ;
- la conclusion de contrats de type partenariat public-privé pour la réalisation de 2 des 05 centrales solaires photovoltaïques d'une puissance cumulée de **67,5 Méga Watts crêtes**.

Pour résoudre durablement les problèmes de déficit d'offre et de prix d'accès à l'électricité, mon Gouvernement s'attèle à :

- augmenter la puissance produite en vue d'accroître le taux de couverture en électricité et le porter à 85% à l'horizon 2020 contre 33% actuellement;
- promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables, singulièrement d'origines solaire et bio-énergétique.

Les projets de construction de la centrale de Zagtouli de 33 MW et de deux centrales de 25 MW avec l'appui de la Banque Mondiale, ajoutés à la rehabilitation du réseau de la SONABEL pour récupérer 30 MW de puissance additionnelle, permettront d'accroître significativement l'offre d'électricité avant la fin de l'année 2017.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Dans le domaine de l'agriculture, pour 2016, dans l'hypothèse d'une pluviométrie normale, les objectifs de production au titre de la campagne agricole 2016/2017 sont :

- 4 700 000 tonnes de céréales dont 1 531 832 tonnes de maïs et 317 360 tonnes de riz ; L'objectif de production de céréales de 4 700 000 tonnes représente une hausse de 12% par rapport à la campagne 2015-2016 et de 6,2% par rapport à la moyenne des cinq (05) dernières années. Il sera dégagé à cet effet au niveau national, la quantité de céréales potentiellement commercialisable de 1 542 053 tonnes contre une demande potentielle totale de 1 529 021 tonnes ;
- 1 580 000 tonnes de cultures de rente dont :
 - ~ 915 000 tonnes de coton ;
 - ~ 400 000 tonnes d'arachides ;
 - ~ 240 000 tonnes de sésames ;
 - ~ Et 25 000 tonnes de soja.

- 235 000 tonnes de tubercules;
- 610 000 tonnes de niébé.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement va accompagner les producteurs avec des aménagements hydro-agricoles notamment 20 000 ha de périmètres et bas-fonds à aménager en 2016 et 2017. En outre, il accordera des intrants et équipements à des prix subventionnés dont :

- 4 000 tonnes de semences améliorées ;
- 16 000 tonnes d'engrais NPK et Urée;
- 11 000 charrues et accessoires;
- 6 000 animaux de trait.

Ces actions seront accompagnées par un appui conseil agricole ciblé et rapproché avec le renforcement du dispositif d'encadrement, un appui au développement de l'économie agricole, l'amélioration de l'organisation et la gouvernance des organisations et chambres consulaires des acteurs du monde rural, la dynamisation de la formation professionnelle agricole et le renforcement de la sécurisation foncière.

Les effets et les impacts attendus sont une croissance du PIB agricole de 5,9%. En termes de réduction de la pauvreté, il est attendu une baisse du taux de pauvreté de 4 points de pourcentage chez les ménages ruraux et de 2 points chez les ménages urbains.

Au plan alimentaire et nutritionnel, l'Etat a reconstitué des stocks de sécurité alimentaire, engagé des opérations de vente de vivres à prix social à travers les 140 boutiques témoins ouvertes dans 73 communes du pays. Ainsi, **51 705 tonnes** de vivres composés de maïs, de riz, de sorgho et de mil ont été vendues à des prix modérés. En outre, les populations vulnérables des zones déficitaires ont reçu des appuis à travers la mise en œuvre des activités à Haute Intensité de Main d'Œuvre d'une valeur de **726,9 millions de F CFA**.

Les cultures de contre-saison contribuent à accroître les disponibilités alimentaires. Le Gouvernement a accordé en 2015 des subventions aux producteurs pour l'acquisition de plus de 100 motopompes et **4 100 tubes PVC**. Ces mesures ont eu pour effet la production de **3,14 millions de tonnes** de produits maraîchers, **75 152 tonnes** de tubercules, **57 627 tonnes** de légumineuses, **14 159 tonnes** de céréales et **4 568 tonnes** de fruits.

Monsieur le Président,
Honorables Députés,

L'élevage est un important pourvoyeur de ressources pour notre pays. Dans le cadre de la sécurisation et de l'opérationnalisation des espaces pastoraux, le Gouvernement a entrepris diverses actions qui ont abouti:

- à la récupération de **4 800** hectares de terres dégradées ;
- au balisage de 401 km de pistes à bétail et de 334,5 hectares d'espaces pastoraux ;
- à la construction de 36 parcs de vaccination.

En outre, dans le cadre de la promotion de l'hydraulique pastorale, 29 forages pastoraux ont été réalisés et 47 autres réhabilités.

De plus, **4 000 tonnes** de Sous-Produits Agro-Industriels, **35 tonnes** de semences fourragères et divers matériels d'élevage ont été subventionnés. Tous ces efforts ont permis la production de **48 000 tonnes** de fourrages et de **4 200 tonnes** d'aliments.

En matière de santé animale, les actions majeures du Gouvernement en 2015 ont porté sur la gestion de la riposte contre la grippe aviaire, la vaccination de 28% des bovins contre la péripneumonie et de 41% des volailles contre la maladie de Newcastle, de même que l'insémination de **1 200** vaches.

En outre, l'accessibilité des produits animaux aux populations a été facilitée par la réalisation de 16 marchés à bétail, 7 aires d'abattage, 2 boucheries, la construction d'une laiterie à Dori et l'équipement de deux autres dans la région du Nord. Par ailleurs, le Gouvernement a financé 842 micro-projets à hauteur de **856, 6 millions F CFA**.

L'ensemble des actions tant au niveau sanitaire, alimentaire que génétique a permis d'accroître considérablement les productions. Ainsi, **53 850 tonnes** de viande, **4,447 millions de litres** de lait, **122 millions** d'œufs ont été produits.

Les exportations d'animaux sur pied ont concerné **346 454** bovins, **915 552** petits ruminants et **181 923** volailles.

Au niveau des ressources halieutiques, le Gouvernement s'est employé à la production de **20 750 tonnes** de poissons, à la mise en place de 46 enclos pour la production halieutique et à l'opérationnalisation de 9 unités techniques des plans hydrauliques d'intérêt économiques. Ces résultats ont permis l'accroissement du nombre de promoteurs privés aquacoles et l'amélioration de la productivité des ressources halieutiques.

L'exportation de volailles a été fortement handicapée par l'apparition de l'épidémie de la grippe aviaire qui a engendré des pertes économiques importantes. Cependant, l'Etat a indemnisé **954** éleveurs pour un montant de plus de **74 millions de F CFA**.

En dépit des résultats ci-dessus présentés qui ont eu un effet direct ou indirect sur les conditions de vie des populations, de nombreux défis restent à relever. Il

s'agit notamment de la recherche de financements alternatifs pour la mise en œuvre de la Politique nationale de développement durable de l'élevage.

**Monsieur le Président,
Honorables députés,**

Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, l'année 2015 a enregistré la réalisation et la réhabilitation d'ouvrages d'approvisionnement en eau potable, d'assainissement et d'infrastructures hydrauliques.

En matière d'infrastructures hydrauliques, deux(2) nouveaux barrages ont été achevés. Il s'agit du barrage de Sarré, d'une capacité de **2 millions** de m³ dans le Bazèga et du barrage de Gazandouré, d'une capacité de **2, 544 millions de m³** dans le Koulpélogo.

De même, les barrages de Péélé dans le Bazèga et de Piiguin dans l'Oubritenga ont été réhabilités. Par ailleurs, quatre (4) autres barrages sont en cours de réhabilitation. Il s'agit du barrage de la Tapoa, de Moussodougou, de Koumbri et de Gourgou.

S'agissant du cas spécifique du Programme de Développement Intégré de la vallée de Samendéni, phase I, le taux d'exécution des travaux de construction était de 71%. En rappel, le Gouvernement a décidé de renvoyer la réalisation des aménagements à la 2^e phase du programme prévue pour 2017. Au titre des ouvrages d'approvisionnement en eau potable, le Gouvernement a réalisé **1 900** points d'eau modernes, 80 systèmes d'adduction d'eau potable simplifiés et a procédé à l'extension de 11 systèmes d'adduction d'eau. Il a également réhabilité 522 points d'eau modernes et 37 systèmes d'adduction d'eau potable simplifiés.

Ces actions ont permis de desservir, en milieu rural, près de **259 000** personnes en eau potable faisant ainsi progresser le taux d'accès de 64,1% en 2014 à 65% en 2015. En milieu urbain, la population additionnelle desservie en eau potable est d'environ 295 000 personnes. Le taux d'accès est ainsi passé de 87% en 2014 à 89,9% en 2015. Ce taux est supérieur à la cible de 87% fixée pour l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement.

Pour ce qui est des ouvrages d'assainissement, 41 300 latrines familiales ont été réalisées au profit de 413 000 personnes additionnelles. De même, 1 200 latrines dans les écoles, les CSPS et les lieux publics ainsi que 2 480 puisards domestiques ont été construits. Ainsi, le taux d'accès à l'assainissement en milieu rural a progressé de 9% en 2014 à 12 % en 2015. Ce taux est passé de 32% à 34,2% en milieu urbain. Par ailleurs, le Gouvernement a procédé au démarrage des travaux de construction de deux stations de boue de vidange à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso, et d'une station de récupération de biogaz à Ouagadougou.

Monsieur le Président,

Comment ne pas évoquer l'épineux problème de pénurie d'eau potable à Ouagadougou et dans les autres régions.

Pour faire face à cette situation, mon Gouvernement a pris les mesures urgentes suivantes :

- l'exécution de forages dans les zones en crise avec injection dans le réseau ;
- la distribution d'eau par les citernes ;
- la distribution alternée d'eau (toutes les 12 heures).

La vision gouvernementale à long terme repose sur la prospection des nappes phréatiques et l'achèvement de la phase 2 de Ziga qui permettra de faire face à la demande en eau de la capitale et ses environs, jusqu'à l'horizon 2030.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

La prise en compte des **questions liées à l'environnement, au développement durable et au changement climatique** est un défi majeur pour notre pays. C'est dans ce cadre que le Gouvernement a engagé des actions allant dans le sens d'assurer la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement.

En matière de gestion des ressources forestières et fauniques, plus de **9,900 millions de plants** ont été produits et plus de **565 400 hectares** de forêt mis sous aménagement participatif. A cela s'ajoutent la construction de **4 300** foyers améliorés, la domestication de 5 espèces ornementales locales, la production de plus de **3 350 kg** de semences améliorées d'essences forestières, la protection de plus de 160 km de berges, la récupération de **10 191** hectares de terres dégradées, la fixation et l'entretien de 230 hectares de dunes.

Au titre de la valorisation des ressources forestières, **315 680** stères de bois et **1,16 millions** de quintaux de charbon de bois ont été exploités. Les actions ont porté sur l'exploitation de 7 infrastructures marchandes réhabilitées et 4 hectares de plantation de karité réalisés.

Honorables Députés,

Dans le cadre de **la promotion d'un environnement sain et des emplois verts décents**, des contrôles ont été effectués sur 10 sites miniers, 84 établissements classés et 18 installations radiologiques. De même, 17 sites de dépôts de déchets solides ont été identifiés. Par ailleurs, la poursuite de l'opération « zéro

sachet plastique » a conduit à l'installation de 03 unités de traitement des déchets plastiques.

En matière de **gouvernance environnementale et de promotion du développement durable**, le Gouvernement a mené des actions de sensibilisation sur les bonnes pratiques de gestion durable des terres et celles d'aménagement et de gestion durable des zones humides. Il a élaboré un plan d'actions de la Politique Nationale de Développement Durable et adopté 3 textes d'application de la loi n°017 du 20 mai 2014 portant interdiction de la production, de la commercialisation et de la distribution des emballages et sachets plastiques non biodégradables.

Malgré les acquis enregistrés, force est de reconnaître que l'état global de l'environnement reste préoccupant. En effet, le secteur est confronté à la faible capacité des acteurs et de leurs organisations, à la faible application des textes et à l'insuffisance de coordination des diverses interventions. Mon Gouvernement travaillera donc à aplanir ces difficultés afin d'assurer aux populations un cadre de vie sain et un développement durable.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Au cours de l'année écoulée, l'action gouvernementale **dans le secteur des infrastructures de transports** a été marquée par la poursuite de la sauvegarde du patrimoine et du développement du réseau routier.

Ainsi, **11 911,5 km** de routes du réseau classé et **2 585 km** de pistes rurales ont connu un entretien courant ou périodique.

En outre, l'année 2015 a connu l'achèvement :

- des travaux de renforcement du tronçon Sakoinsé-Boromo, long de **121,9 km** ;
- de l'aménagement de **229 km** de pistes rurales dans les régions du Centre-Ouest, du Centre-Sud, du Centre-Est, de l'Est, du Sahel, du Sud-Ouest et du Nord.

Pour l'année 2016, le Conseil des Ministres a déjà adopté un programme d'entretien pour une enveloppe de plus de 18 milliards dont la route Dori-Sebba, Banfora – frontière de la Côte d'Ivoire et Koupèla- Fada Ngourma. Le Gouvernement a transformé le Fonds d'entretien routier en fonds spécial de seconde génération afin de lui permettre de lever les fonds conséquents pour financer l'entretien du réseau routier national.

Le programme de bitumage concernant les projets pour lesquels le financement est acquis et dont les travaux démarreront en 2016 sont les suivants :

- travaux de construction et de bitumage de la route kongoussi-Djibo (96 km) : 21 milliards ;
- travaux de construction et de bitumage de la route Dédougou – Tougan (91 km) : 20 milliards ;
- travaux de construction et de bitumage de la route RN21 Didyr – Toma – Tougan (84 km) : 24 milliards ;
- travaux de réhabilitation de la route RN4 Koupèla – Goughin (34 km) : 14,5 milliards ;
- études des travaux de construction et de bitumage de la RN29 Manga – Zabré – Zoaga – Frontière du Ghana (104 km) et des travaux de réhabilitation des routes départementales N°30 Dindéogo – Zonsé (9 km) et régionale N°9 Bagré – Dindéogo (40 km) : 200 millions ;
- travaux de construction et de bitumage de la RN17 entre Guiba et Garango (72 km) : 26 milliards ;
- travaux d'aménagement et de bitumage de la route Kantchari – Diapaga – tansarga – Frontière du Benin (140 km) : 41 milliards.

Par ailleurs, le Gouvernement a décidé de publier des appels à manifestation d'intérêt pour le financement sous forme de partenariat public privé des infrastructures routières ci après :

- travaux d'élargissement et de renforcement de la rocade Sud-Est du boulevard des Tansoba à Ouagadougou (6,5 km) ;
- travaux de construction et de bitumage du boulevard périphérique de la ville de Ouagadougou: Lot 1 : Contournement Nord (60 km) ;
- travaux de construction et de bitumage du boulevard périphérique de la ville de Ouagadougou: Lot 2 : Contournement Sud (55 km) ;
- travaux de Construction et bitumage de la route Tougan -Ouahigouya (96 km) ;
- Travaux de Construction et de Bitumage de la route nationale n°23 Ouahigouya –Djibo et voiries de la ville de Djibo (115 km) ;
- travaux d'aménagement et de bitumage de l'avenue Bassawarga y compris trois carrefours échangeurs, du boulevard France – Afrique ainsi que d'un tronçon de l'avenue de la résistance du 17 mai ;

- études, contrôle et travaux de construction et de bitumage de l'autoroute Ouagadougou-Yamoussoukro ;
- travaux de construction et de bitumage de la route Koundougou-Solenzo (71 km) ;
- travaux de construction et de bitumage de la RN17 Tenkodogo-Ouargaye-Sangha-Frt du Togo (110 km) ;
- travaux de construction et de bitumage de la route Taparko-Bilanga-Fada N'Gourma ;
- travaux de construction et de bitumage de la route Piela-Boulsa-Embranchement RN04 ;
- travaux de construction et de bitumage de la route Sabou-Léo (115 km) ;
- travaux de construction et de bitumage de la route Tibga-Diabo-Ouargaye.

Pour ce qui est du projet de construction de l'aéroport de Donsin, les travaux d'aménagement des voies d'accès sont engagés et la construction de la chaussée aéronautique est au stade de recrutement de l'entreprise et du bureau de contrôle.

En termes de perspectives, il est prévu l'adoption de la nouvelle stratégie de mise en délégation de services publics, la sélection de l'investisseur international et le démarrage des activités de la Société d'économie mixte qui sera mise en place dans le cadre de la réalisation du projet de construction de l'aéroport de Donsin.

Honorables Députés,

Dans le domaine du transport routier et du transit, l'action du Gouvernement durant la période écoulée a concerné :

- la signature d'une convention de financement à hauteur de **50 millions de Dollars US** avec la Banque Mondiale, en vue d'accroître la compétitivité de l'industrie du transport ;
- l'adoption de textes d'application de la loi d'orientation des transports terrestres ;
- la réhabilitation de la plateforme des Postes de Contrôle Juxtaposés de Cinkansé ainsi que le démarrage de la construction du bâtiment des services de l'immigration.

En matière de sécurité routière, le Gouvernement s'est attelé aux actions d'amélioration du dispositif réglementaire, de promotion de la sécurité routière et de protection de nos infrastructures routières des usures précoces.

Concernant le transport ferroviaire, les cycles de négociation entamés depuis 2013 entre le Burkina Faso et la République de Côte d'Ivoire d'une part et le groupe Bolloré d'autre part, ont permis la finalisation et le paraphe d'un projet de convention de concession révisée de l'exploitation des transports ferroviaires.

Par ailleurs, pour faciliter l'évacuation du minéral de manganèse de Tambao dont l'exploitation de la mine a été attribuée à Pan African Minéraux, le Gouvernement a initié des négociations avec cet opérateur en vue du prolongement du chemin de fer Kaya-Dori-Tambao.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Au niveau du transport aérien, la desserte aérienne du Burkina s'est améliorée avec l'arrivée des compagnies Emirates Sky Cargo et Air Côte d'Ivoire.

Au titre de la professionnalisation et de la modernisation du transport aérien, les efforts déployés ont permis de renforcer les capacités du personnel technique et d'équiper les plateformes aéroportuaires de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso.

En dépit de la modicité des moyens disponibles, notre système d'aviation civile a enregistré une évolution qualitative de ses prestations ces dernières années, ce qui le place dans le peloton de tête des systèmes d'aviation civile les plus performants de l'espace ASECNA.

En effet, les taux de conformité du Burkina Faso en matière de sécurité et de sûreté aériennes, respectivement de 62% et 65% en 2015 étaient supérieurs à l'objectif fixé par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine.

Pour ce qui est des activités météorologiques, le renforcement du partenariat entamé et poursuivi en 2015 a permis d'acquérir, dans le cadre de la modernisation du réseau météorologique, 50 stations météorologiques automatiques et 100 pluviomètres numériques à transmission GPRS, pour une valeur de **800 millions de francs CFA**.

Tous ces équipements qui seront installés au cours du 1^{er} semestre 2016 contribueront à l'amélioration du suivi et des prévisions des phénomènes météorologiques extrêmes.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

En matière **d'urbanisme et d'habitat**, le Gouvernement s'est focalisé en 2015 sur la réglementation et la planification urbaines, la promotion du logement et de la gouvernance urbaine ainsi que la maîtrise d'ouvrage.

Ainsi, face aux dérives constatées dans la gestion des lotissements et aux tensions sociales qui en ont résulté, une mesure conservatoire portant suspension de toutes les opérations foncières sur l'ensemble du territoire national a été prise au lendemain de l'insurrection populaire. Mais, au cours de l'année 2015, des aménagements ont été faits pour permettre aux acteurs de la chaîne foncière de poursuivre l'exécution de certaines opérations d'urgence.

Pour la maîtrise de la croissance de nos villes, le Gouvernement a entrepris l'élaboration des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme des villes de Koupéla et de Pouytenga. Des Systèmes d'Information Urbains ont été mis en place dans 7 Chefs-lieux de régions, à savoir Banfora, Gaoua, Kaya, Koudougou, Dori, Manga et Ouahigouya.

De même, il a été engagé le processus d'élaboration de 4 Plans d'Occupation des Sols pour les villes de Bobo-Dioulasso, Banfora, Koudougou et Ouahigouya. Au niveau du Programme **10 000 logements** sociaux et économiques, l'année 2015 a connu la poursuite de la construction des logements et de la viabilisation du pôle urbain de Bassinko. Ainsi, sur une prévision de **1 000 logements** dans le cadre du Partenariat Public-Privé, **987** logements ont été mis en chantier, représentant 98,7% de la prévision totale. De plus, un avant-projet détaillé a été validé pour le démarrage du projet de construction de logements sociaux sur financement du Gouvernement Indien. Par ailleurs, une loi portant bail d'habitation privée au Burkina Faso a été adoptée, avec pour but de rendre accessible le logement locatif au plus grand nombre.

En ce qui concerne la construction des hôtels administratifs de l'Etat dans les régions, ceux de la Boucle du Mouhoun, du Nord, du Centre-nord et du Centre-Sud ont été réceptionnés. Le complexe n°1 de type R+5 avec sous-sol de la région du Centre et l'hôtel administratif de la région du Centre-Est sont en cours d'achèvement.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Dans le domaine **des nouvelles technologies de l'Information et de la Communication**, les actions majeures ont porté sur le développement des infrastructures et de l'offre de services de communications électroniques ainsi que la promotion des usages.

En effet, dans le cadre de la mise en place du Backbone national, le Gouvernement a décidé de l'instauration d'un nouveau modèle de gestion du projet : une société publique pour la mise en place du réseau en fibre optique et une ou plusieurs société(s) privée(s) pour son exploitation.

Dans la même dynamique, il a été entrepris la réalisation du réseau fibre optique Ouagadougou-Manga-Pô et la bretelle Manga-Pôle de croissance de Bagré. Pour ce qui est de l'extension du Réseau informatique national de l'Administration, la ville de Tenkodogo a été connectée tandis que Manga et Tougan ont leurs équipements installés à 80%.

En matière de communication électronique, le Gouvernement a poursuivi la mise en place de l'infrastructure G-Cloud par la signature d'un accord de financement avec l'Agence Danoise pour le développement international. Ce projet a pour objectifs d'améliorer l'administration électronique, de rentabiliser au maximum les investissements.

Le Gouvernement a procédé au lancement technique du Point d'échange Internet du Burkina Faso qui, à terme, doit permettre de fluidifier le trafic Internet dans notre pays. A cet effet, les équipements de Google Cache ont été installés et mis en service. Par ailleurs, le projet Technopole a été inscrit au titre des pôles de croissance et son étude de faisabilité est en cours de réalisation. S'agissant de l'offre de services des communications électroniques de base, le secteur a enregistré les résultats ci-après :

- l'extension du réseau de téléphonie fixe dans plus de 500 localités ;
- une couverture territoriale de la téléphonie mobile d'au moins 80% ;
- une densité téléphonique de 79,56% ;
- un parc d'abonnés au mobile et à Internet, respectivement de **14 millions** et de **2, 4 millions**.

En sus, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du projet Initiative Open Data du Burkina qui a permis, à travers la plateforme Open Election, d'avoir les résultats des élections du 29 novembre 2015 en temps réel.

Par ailleurs, la tenue des premières assises nationales sur l'économie numérique a offert une opportunité d'échanges autour de problématiques communes entre partenaires du secteur public et privé, des OSC ainsi que des partenaires au développement.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Sur le **plan postal**, le Gouvernement a poursuivi l'interconnexion de 30 agences postales au réseau RESINA ou avec la technologie 3G, portant le nombre des agences connectées à 100 sur un total de 107.

Enfin, pour une meilleure coordination de l'ensemble des interventions du Gouvernement en matière d'économie numérique et des postes, une politique sectorielle a été adoptée.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

En matière **d'éducation nationale**, s'agissant **du pré-scolaire et du primaire**, les actions entreprises par le Gouvernement en 2015 ont permis :

- la construction de 627 écoles primaires, portant le nombre d'écoles à **13 831** ;
- la construction de **4 654 salles** de classes, portant leur nombre à **55 098** ;
- la distribution gratuite de **1, 877 million** de manuels scolaires ;
- l'octroi de **35 123,92 tonnes** de vivres pour le fonctionnement des cantines scolaires.

Toutes ces actions ont induit une hausse de l'ensemble des indicateurs sectoriels clefs. Ainsi, on note un accroissement de 3% des effectifs au préscolaire et 4,34% au primaire.

En termes d'impact, le taux brut de préscolarisation est passé de 4% en 2014 à 4.4% en 2015. Au primaire, ce taux est passé de 83% à 83.7% sur la même période.

Dans le domaine de l'éducation non formelle et de l'alphabétisation, le nombre total de centres ouverts est de **6 828** avec un effectif de **151 611** apprenants.

Au cours de l'année 2016, l'action de mon Gouvernement s'inscrira, d'une part dans la continuité de l'accroissement de l'offre éducative, et d'autre part dans la recherche de la qualité et de l'efficacité de l'éducation.

Au titre des infrastructures, les travaux de construction ci-après démarreront dès le mois de mai 2016 :

- dix blocs de deux classes pour le pré-scolaire ;

- 160 écoles sous paillote seront normalisées ;
- 201 nouveaux CEG ;
- 29 lycées.

Au niveau de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle, il est prévu dès cette année, la construction de :

- cinq centres de formation technique et professionnelle ;
- deux lycées professionnels ;
- deux lycées scientifiques.

En ce qui concerne les ressources humaines pour 2016, il est prévu de recruter :

- 8410 agents au titre des concours directs ;
- 5325 agents au titre des mesures nouvelles ;
- et 4200 enseignants pour le post-primaire au titre du programme emploi jeunes.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Comme vous le savez, **le secteur de l'enseignement supérieur** traverse une crise profonde depuis quelques années, marquée par une inadéquation entre les capacités d'accueil et les effectifs d'étudiants, l'insuffisance du personnel d'encadrement et les difficultés de mise en œuvre de la réforme LMD. Tout au long de l'année écoulée, le Gouvernement a entrepris les actions suivantes :

- l'achèvement d'un bâtiment pédagogique au Centre universitaire polytechnique de Dédougou ;
- l'achèvement d'un laboratoire R+2 et la construction d'une technopole à l'Université Ouaga I Professeur Joseph KI-ZERBO ;
- la construction de deux amphithéâtres jumelés de 750 places chacun à l'Université de Koudougou et à l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso ;
- l'installation d'internet à haut débit dans toutes les universités publiques et à l'Institut des Sciences est en cours ;

- le recrutement de 100 assistants pour nos universités, centres universitaires publics et de 100 attachés temporaires d'enseignement et de recherche.

En matière d'accompagnement social des étudiants, les actions majeures du Gouvernement en 2015 ont porté sur :

- la prise en charge médicale de **17 781** étudiants ;
- l'octroi de **5 752** bourses d'étude ;
- le soutien sous forme d'aide à **44 226** étudiants et de prêt à 5 183 autres ;
- le service de **23 587** plats par jour dans les restaurants universitaires ;
- l'hébergement de 75% des étudiants demandeurs ;
- le transport de **2 600** étudiants par jour de l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso.

Honorable Députés,

En matière de **recherche scientifique et d'innovation**, les résultats suivants ont été enregistrés:

- la mise au point de nombreuses technologies à partir des ressources et produits locaux ;
- l'évaluation de l'efficacité d'un vaccin antipaludique ;
- l'association de molécules afin de contourner les résistances du plasmodium.

Toutefois, le bilan d'ensemble du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique révèle quelques insuffisances qu'il convient de souligner. Il s'agit notamment :

- de la persistance des effectifs pléthoriques dans nos universités ;
- de l'insuffisance du personnel d'enseignement et d'encadrement ;
- du chevauchement des années académiques ;
- de l'accumulation de dettes sociales au CENOU, au FONER, au CIOSPB, dans les universités publiques et au CNRST ;

- de l'insuffisance de programmes nationaux fédérateurs et d'un mécanisme de financement durable de la recherche scientifique et de l'innovation.

La mise en œuvre du programme du Président du Faso devrait permettre de résorber ces insuffisances.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Dans le cadre de la promotion de la jeunesse, mon Gouvernement a organisé :

- l'élection pour le renouvellement des représentants des jeunes au Conseil Economique et Social (CES) ;
- le lancement officiel du projet U-report relatif à la plate-forme d'échanges « jeune pour jeune avec les jeunes ».

Dans le domaine de la formation professionnelle, les actions de mon Gouvernement ont permis :

- la formation en cours de 1983 jeunes dans les centres de l'ANPE ;
- le financement de la formation de 1 130 personnes dont 700 femmes dans les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, du bâtiment/travaux publics, du commerce et de l'informatique pour un coût de 208 millions.

Honorable Députés,

En ce qui concerne la promotion de l'emploi, mon Gouvernement a financé 668 micro-projets à hauteur de 676 millions avec la création de plus de 1 300 emplois directs et/ou consolidés. A cela, s'ajoute la formation de 91 promoteurs ayant bénéficié de l'appui des fonds de financement.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Dans le domaine de la santé, au 31 décembre 2015, notre pays disposait de 1795 formations sanitaires publiques dont 1718 centres de santé et de promotion sociale (CSPS), 20 centres médicaux (CM), 44 centres médicaux avec antenne chirurgicale (CMA), 9 centres hospitaliers régionaux (CHR) et 4 centres hospitaliers universitaires (CHU). Le sous-secteur sanitaire privé contribue à l'offre de soins avec 1150 formations sanitaires, toutes catégories confondues.

Sur le plan des équipements et de la maintenance, un accent particulier a été mis sur le renouvellement et le relèvement des plateaux techniques des

hôpitaux. Pour l'année 2015, il a été consacré, à travers la SOGEMAB, la somme de 1, 9 milliards FCFA à cet effet.

Dans l'optique d'améliorer la qualité de la prise en charge des patients, mon gouvernement a fait l'option de poursuivre la construction de nouveaux CSPS, la transformation des CSPS des chefs-lieux de communes rurales en CM, la construction de nouveaux CHR, la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires du pays. Ainsi, en 2016, 33 CSPS seront construits et 23 CSPS seront transformés en CM.

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets d'investissements prioritaires, le gouvernement mobilisera les ressources nécessaires pour :

- la construction du CHR de Ziniaré ;
- la construction du CHR de Manga ;
- la reconstruction et l'équipement des CHR de Fada, Dédougou, Gaoua ;
- la finalisation et l'ouverture de l'hôpital de district de Bogodogo;
- la poursuite des travaux de construction et d'équipement du centre de médecine nucléaire et de radiothérapie ;
- la finalisation du centre d'hémodialyse du centre hospitalier universitaire Sanou Sourô ;
- la mise à niveau en termes d'équipement des CSPS, CM, CMA, CHR et CHU.

Dans le cadre d'un partenariat public privé, le gouvernement procédera à :

- la construction d'un nouveau CHU à Ouagadougou,
- la construction d'un nouveau CHU à Bobo Dioulasso ;
- la transformation du CHR de Ouahigouya en CHU ;
- la transformation du CMA de Pissy en hôpital de district de Pissy.

Dans le cadre de la mise en œuvre du pacte national de réduction de la mortalité maternelle et infantile annoncé dans le programme du Président du Faso, mon gouvernement a décidé lors du Conseil des Ministres du 2 mars 2016, la politique de gratuité des soins chez la femme et chez les enfants de moins de 5 ans. De même, il a pris des mesures pour le renforcement de la politique nationale de santé communautaire à travers le recrutement de 16 000 agents de

santé à base communautaire (à raison de 2 par village). Après un mois d'expérimentation des mesures de gratuité au niveau district dans les régions du Centre, du Sahel et des Hauts Bassins, les résultats suivants ont été enregistrés :

- 237 547 enfants de moins de cinq (05) ans pris en charge gratuitement, soit une augmentation de 67% par rapport à la même période de l'année dernière ;
- 20 988 femmes enceintes prises en charge ;
- 16 048 accouchements réalisés;
- 311 césariennes réalisées.

Ces constats confirment l'hypothèse selon laquelle, la barrière financière constitue un obstacle à l'utilisation des services de santé de notre pays.

Pour améliorer la qualité de la prise en charge dans nos formations sanitaires, le Gouvernement a, exceptionnellement, levé la mesure liée à l'ancienneté de 3 ans requise pour la participation aux concours professionnels de la fonction publique. Ceci a permis de recruter 135 médecins et pharmaciens généralistes en spécialisation au titre de la rentrée 2015-2016.

Dans le cadre du renforcement de la capacité de prise en charge des patients dans le service d'hémodialyse, le gouvernement va lancer le recrutement d'infirmiers pour la formation en attaché de santé en hémodialyse (10 postes ouverts pour 2016). Les centres régionaux de transfusion sanguine seront également renforcés grâce à l'ouverture de la formation d'attachés de santé en hémobiologie autorisée cette année même par le ministère de la fonction publique (10 postes ouverts).

Dans le souci de mieux gérer les urgences, il sera procédé au recrutement de médecins et d'infirmiers (20 postes ouverts) pour la formation en médecine d'urgence.

Dans la même perspective, les états généraux des hôpitaux qui se dérouleront du 4 au 7 juillet 2016 permettront de mener des réflexions pour l'amélioration de la performance des hôpitaux publiques pour des soins de qualité dans le contexte de la mise en œuvre prochaine de l'assurance maladie universelle.

Lors de ces états généraux, les thématiques suivantes seront abordées :

- la fonction publique hospitalière ;
- la pharmacie hospitalière ;

- la gestion des urgences ;
- la mise en place des conventions entre hôpitaux et structures de formation du personnel de santé ;
- la politique nationale de l'équipement et de maintenance dans les hôpitaux ;
- la délégation des tâches.

Dans le cadre de la lutte contre la maladie, deux journées nationales de vaccination contre la poliomyélite ont permis d'administrer 12 millions de doses à des enfants de moins de 5 ans.

Honorables Députés,

Concernant les ressources humaines en santé, les recrutements ont permis d'accroître les effectifs de 1 107 agents dont 344 médecins généralistes, 13 médecins spécialistes, 50 pharmaciens, 150 infirmiers diplômés d'Etat, 150 sages-femmes, 200 accoucheuses et 200 infirmiers brevetés.

Par ailleurs, en vue de faciliter l'accès des groupes vulnérables aux soins de santé, le Gouvernement a maintenu la subvention des Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence et la gratuité des accouchements ; ce qui a eu pour résultats :

- une baisse de la mortalité intra hospitalière qui est passée de 121 pour **100 000** parturientes en 2014 à 103,4 en 2015 ;
- un niveau appréciable du taux d'accouchements assistés par le personnel qualifié de 83,4% ;
- une évolution timide du taux de césarienne de 2,3% à 2,4% en 2015 ;
- la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant dans tous les districts sanitaires et les hôpitaux ;
- l'amélioration du taux de couverture vaccinale des enfants de l'ordre de 98% ;
- l'éradication du poliovirus sauvage au Burkina Faso.

S'agissant de la lutte contre la malnutrition chronique, la prévalence est passée de 35,1% en 2009 à 29,1% en 2015, soit une amélioration de 6 points de pourcentage. Quant à la malnutrition aiguë sévère, **182 581** cas ont été dépistés en 2015 sur une prévision de **135 915**.

Honorables Députés,

Dans le cadre de la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles, les principales actions ont été la prise de mesures de prévention de la maladie à virus Ebola et le renforcement de la surveillance épidémiologique au niveau des aéroports, des frontières terrestres, des gares ferroviaires et routières.

Pour le cas spécifique du paludisme, qui constitue le premier motif de consultation et d'hospitalisation dans les structures sanitaires, les efforts du Gouvernement et de ses partenaires ont permis :

- la subvention des prix des médicaments pour le traitement du paludisme simple ;
- la gratuité des tests de diagnostic rapide, du traitement préventif intermittent chez la femme enceinte et de kits des médicaments d'urgence pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes.

En outre, la chimio prophylaxie saisonnière a été introduite dans 17 districts pilotes pour une mise à l'échelle nationale à partir de 2016. La confirmation des cas de paludisme au niveau des formations sanitaires s'est améliorée, affichant un taux de 97,32% de réalisation de test de dépistage rapide et goutte épaisse. En termes de résultats, on note une légère augmentation du nombre de cas de paludisme enregistrés dans les formations sanitaires qui est passé de **8, 278 millions** en 2014 à **8,321 millions** en 2015, avec cependant une diminution du nombre des décès qui est passé de **5 632** en 2014 à **5 081** en 2015, soit une baisse de 10,84%.

Pour les années à venir, mon Gouvernement œuvrera pour l'amélioration des indicateurs de santé à travers notamment la mise en œuvre des mesures de gratuité annoncées, les recrutements d'agents de santé à base communautaire. En outre, le programme national de lutte contre le paludisme procédera du 24 au 27 juin 2016 à une distribution universelle de 10 174 680 moustiquaires imprégnées à longue durée d'action.

Monsieur le Président,
Honorables Députés,

En matière de promotion de la femme et du genre, mon Gouvernement a :

- apporté son assistance à 16 femmes victimes de violence physique et/ou sexuelle ;
- formé des femmes et des filles issues des groupements et associations de la région du Nord en leadership féminin ;

- acquis 1 040 unités de production de transformation (fumoir, décortiqueuses et étuveuses de riz, charrettes et pousse-pousses).

Honorables Députés,

Dans le cadre de **la promotion de la solidarité nationale, mon Gouvernement a entrepris les actions suivantes :**

- la poursuite de la prise en charge de 141 victimes de l'insurrection populaire et du coup d'Etat manqué ;
- le soutien psycho-social à 39 victimes de l'attaque terroriste du 15 janvier 2016 ;
- l'assistance financière à 37 personnes vivant avec un handicap ou malades indigents ;
- l'accueil et l'accompagnement de 680 migrants burkinabè rapatriés de Lybie, de Guinée Conakry et du Gabon ;
- le soutien à 28 250 personnes vulnérables avec 1 017 tonnes de denrées alimentaires ;
- l'appui sous forme d'assistance alimentaire et matérielle à 2 036 personnes déplacées de Bouna en République de Côte d'Ivoire.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Dans le cadre de la promotion du tourisme, le Gouvernement a créé en 2015 un Fonds de développement culturel et touristique.

En matière d'entrepreneuriat touristique, outre les activités de sensibilisation en direction des restaurateurs des 13 régions sur la réglementation applicable aux restaurants de tourisme, 77 agréments de restaurant de tourisme ont été délivrés.

Par ailleurs, en vue de protéger et de valoriser le patrimoine touristique national, le Gouvernement a procédé à l'inventaire de 222 sites et attraits touristiques dans les régions de l'Est et du Centre-Est et à l'achèvement de la salle de conférences du site de Loropéni.

Dans le domaine de la culture et des arts, notre pays, dans sa quête de conditions favorables au développement des industries culturelles, s'est résolument tourné vers la promotion et la protection de nos richesses culturelles.

Ainsi, les efforts déployés par le Gouvernement se sont traduits par :

- l'organisation de la 24^e édition du FESPACO, avec l'accréditation de plus de **7 000** festivaliers venus du monde entier ;
- l'organisation des grands prix nationaux de l'humour et de l'art vestimentaire ;
- l'organisation de la semaine nationale de la culture à Bobo.

Dans l'optique d'améliorer l'environnement juridique et institutionnel dans les domaines des arts et de la culture, le Gouvernement a procédé à l'opérationnalisation du Centre de Recherche en Arts Vivants et de la Commission Nationale des Arts.

L'année 2015 a également été marquée par la proclamation des 17 premiers Trésors Humains Vivants du Burkina, l'inventaire du patrimoine culturel matériel et immatériel.

Notre ambition pour l'année 2016 est de poursuivre la réalisation des actions de protection et de promotion du patrimoine culturel déjà engagées mais aussi de créer des conditions favorables au développement de ce secteur de l'économie nationale.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Les sports et loisirs constituent une dimension fondamentale du développement d'une nation. Au cours de l'année écoulée, le Gouvernement a réalisé les actions suivantes :

- la restructuration des sports scolaires et universitaires ;
- la préparation de la participation aux compétitions internationales notamment les éliminatoires de la CAN 2017 en football où les étalons sont sortis victorieux dans la double confrontation avec leurs homologues de l'Ouganda et des championnats d'Afrique dans diverses disciplines (cyclisme, athlétisme, volleyball, scrabble...) ;
- l'élaboration d'un projet de loi sur les loisirs.

Honorables Députés,

Permettez-moi de noter avec insistance la participation honorable des étalons cyclistes au tour du Togo qui s'est soldé par la victoire de notre compatriote Mathias SORGHO qui a remporté le maillot jaune.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Au total, il ressort que l'action Gouvernementale au cours de ces quatre derniers mois a été contrainte par la fragilité de la situation économique et financière héritée du Gouvernement de la Transition. Nonobstant ces difficultés, Mon gouvernement a fait adopter par votre auguste Assemblée la Loi de Finances Rectificative pour :

- prendre en charge les engagements souscrits au nom de l'Etat et non budgétisés ;
- poser les bases des réformes structurelles indispensables pour mettre le pays sur une trajectoire de croissance forte durable et inclusive ;
- mettre en œuvre les mesures sociales d'urgences du Gouvernement.

La mise en œuvre prochaine du Plan National de Développement Economique et Social, en remplacement de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable, permettra de planifier sur le quinquennat les politiques sectorielles découlant des engagements présidentiels.

**Monsieur le Président,
Honorables Députés,**

Permettez-moi également, au terme de ce Discours sur la Situation de la Nation, de vous traduire toute ma reconnaissance pour m'avoir permis de m'acquitter de ce devoir républicain.

A présent, je me tiens à votre disposition pour répondre à vos différentes questions.

Si nous restons fermement arrimés à la vision du Président du Faso et à la politique mise en œuvre par le Gouvernement, je suis convaincu que nous parviendrons ensemble à vaincre définitivement la pauvreté.

Vive le Burkina Faso !

Je vous remercie.